

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2251

21 octobre 2010

SOMMAIRE

Alcecor S.A.	108041	Maloco S.A.	108037
Alcecor S.A.	108048	Mats S.à r.l.	108013
Amanlis Invest, s.à r.l.	108039	M.G.W.I. Holding S.A.	108041
Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l.	108015	MJH SA	108014
Berrak Holding S.A.	108047	MM - Mezzanine SCS I	108041
Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.	108026	MM - Mezzanine SCS, Sicar	108041
COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OU- TREMER S.A., société de gestion de pa- trimoine familial, en abrégé INTEROU- TREMER	108003	Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.	108004
Confort Fermetures SA	108048	Newfound Bay Investments Limited	108042
DDV Ingenieurgesellschaft mbH	108039	One Protect S.à r.l.	108037
Dreams Concept Sàrl	108003	Organik Luxembourg S.A.	108037
Dreams Concept Sàrl	108003	Partalma Participations S.à r.l.	108014
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ..	108003	PFFG S.A.	108047
Elliott Business Style S.A.	108046	Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	108038
Equity Trust Holdings S.à r.l.	108047	Presidential E	108038
Equity Trust Holdings S.à r.l.	108047	PRIME Racing S.à.r.l.	108014
Excess International S.A.	108002	Proxima Investments SICAV	108038
F.11 Alliance Echafaudages	108012	Quiru S.A.	108014
F.12 Menuiseries Classic	108012	Revisa - Expertise	108047
F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l.	108048	Robinson Cruise.O. S.A.	108041
Falconbourg S.à.r.l.	108002	Royal Eight Ball S.à r.l.	108036
Frin S.A.	108002	Saint Seba S.A.	108036
Geoffrey S.A.	108012	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	108002
GS International Infrastructure Partners II	108039	Schlossberg Holding S.A.	108040
Immobilidieci S.à r.l.	108026	Sikalux SA	108024
Juglans Investments Fund S.C.A.	108027	Sinir S.A.	108024
Kapiolani Group S.A.	108026	sitGate Luxembourg S.A.	108045
Kilburn Trading S.A.	108013	Sokoz S.A.	108025
Lauralee	108037	South Mall Holdings S.à r.l.	108025
Liesel SA	108013	Spaceplus	108036
LMA (Luxembourg) S.à r.l.	108037	TrendConcept Fund S.A.	108025
Luxedit S.à r.l.	108013	Unité Finance S.à r.l.	108002
		U.P. S.A.	108025
		U.P. S.A.	108026

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010123374/12.

(100139168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Unité Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.688.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010123391/11.

(100139417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Excess International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.073.

Je soussigné, Pier Luigi Tomassi, suis au regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Pier Luigi Tomassi.

Référence de publication: 2010123779/10.

(100140053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Falconbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123785/10.

(100139896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Frin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123787/10.

(100139756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Dreams Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123541/9.

(100140227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Dreams Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123542/9.

(100140228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé INTEROUTREMER, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.702.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 septembre 2010

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE D'OUTREMER S.A., société de gestion de patrimoine familial,

en abrégé INTEROUTREMER

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123530/18.

(100140217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 30 octobre 2009 à 11 heures

Résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER comme Membre du Conseil de Surveillance et décide de nommer en Remplacement Madame Galina ROKOSUIEVA née le 04 janvier 1960 à Belojarsk (Russie) et ayant son adresse professionnelle au 43, Route d'Arlon L-8009 Strassen.

Le mandat de Madame Galina ROKOSUIEVA prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTERN PROPERTY INVESTMENT 2 S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010123780/17.

(100139813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.376.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mrs Mounissa Chodieva residing in 152, The Panoramic, Grosvenor Road, GB-SW1 V3I, London (UK), hereby represented by Mr Hervé Poncin with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him which will remain annexed with this deed;

2. Mrs Nafissa Chodieva residing in 152, The Panoramic, Grosvenor Road, GB-SW1 V3I, London (UK), hereby represented by Mr Hervé Poncin with professional address at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him which will remain annexed with this deed.

Such appearing person, in the capacity in which they act, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company under the form of a private asset management company:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) and the law of May 11th, 2007 related to the implementation of a Private Asset Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF) ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.", private limited liability company under the form of a private asset management company.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Strassen.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Strassen by a resolution of the manager (s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is strictly limited to the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets such as (i) financial assets as defined in the law of August 05, 2005 concerning financial guaranty agreements and (ii) and assets, in any form whatsoever, on bank accounts.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies subject to not intervene in the management of such participations, and perform all other forms of investments including without limitation the issuance of convertible or non-convertible bonds as well as bonds with or without a subscription right, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company shall not carry out directly an industrial or a commercial activity.

The Company may not grant loans with consideration, including to a company in which it holds a participation. The Company may, however, accessorially and without consideration grant an advance or guarantee the commitments of a company in which it holds a participation.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes in the respect of the of May 11th, 2007 related to the setting up of a Private Asset Management Company (Société de gestion de Patrimoine Familial - SPF).

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at FORTY THOUSAND EURO (€ 40,000,-) represented by FOUR HUNDRED (400) shares fully paid in with a nominal value of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers (“the Board of Managers”).

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 17. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2010.

The first annual general meeting shall be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Mounissa Chodieva	20.000,- EUR	20.000,- EUR	200
Nafissa Chodieva	20.000,- EUR	20.000,- EUR	200
Total	40.000,- EUR	40.000,- EUR	400

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of FORTY THOUSAND EURO (€ 40,000.-) is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the subscribers, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.300.- euros.

General meeting of shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named parties, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one.

2. Is appointed as sole manager for unlimited duration Mr Akmal Bekmirzaev with address at L-8034 Strassen, 8, rue Michel Rodange (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The address of the Company is set at L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mme Mounissa Chodieva demeurant à 152, The Panoramic, Grosvenor Road, GB-SW1 V3I, Londres (Royaume-Uni), ici représentée par M. Hervé PONCIN demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée laquelle restera annexée au présent acte.

2. Mme Nafissa Chodieva demeurant à 152, The Panoramic, Grosvenor Road, GB-SW1 V3I, Londres (Royaume-Uni), ici représentée par M. Hervé PONCIN demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familiale (SPF) («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.», société à responsabilité limitée sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Strassen.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Strassen par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion ces sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, y compris l'émission d'obligations convertibles ou non ainsi que d'obligations assorties ou non d'un droit de souscription, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. La Société pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) représenté par QUATRE CENTS (400) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance («le Conseil de Gérance»).

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Mounissa Chodieva	20.000,- EUR	20.000,- EUR	200
Nafissa Chodieva	20.000,- EUR	20.000,- EUR	200
Total	40.000,- EUR	40.000,- EUR	400

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. A été appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée M. Akmal Bekmirzaev demeurant à L-8034 Strassen, 8, rue Michel Rodange (Grand-Duché de Luxembourg).
3. L'adresse de la Société est fixée à L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122704/453.

(100139224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

F.11 Alliance Echafaudages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.11 ALLIANCE ECHAFAUDAGES s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123437/11.

(100140024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

F.12 Menuiseries Classic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.12 MENUISERIES CLASSIC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123438/11.

(100140026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Geoffrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 71.954.

Décision des actionnaires du 10 août 2010:

Le mandat d'administrateur de la société n'ayant pas été accepté par Madame Soussan SAADAT, celle-ci est remplacée par Madame Behjat POUSSHANCHI, architecte diplômée, demeurant à L-7334 HEISDORF, 27 rue des Sources.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA
Conseils comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2010123446/15.

(100139658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Kilburn Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 121.025.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KILBURN TRADING S.A.
DE BERNARDI Angelo / DONATI Régis
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123450/12.

(100140099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Luxedit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 275, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.191.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
Signature

Référence de publication: 2010123453/11.

(100139809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Liesel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.981.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société LIESEL SA, RC Luxembourg N°B148981, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 20/08/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20/08/2010.

Melle Véronique Lange.

Référence de publication: 2010123454/12.

(100139750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Mats S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 71.961.

Les associés ont pris les résolutions suivantes le 20 août 2010:

Le mandat de gérant de la société n'ayant pas été accepté par Monsieur Ramin HASHEMI ASSASSI, celui-ci est remplacé par Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, né le 1.1.1946 à Téhéran (Iran), demeurant à L-7334 HEIS-DORF, 27 rue des Sources, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

L'adresse du siège social de la société est transférée du 8 Ancienne Côte d'Eich à L-1459 Luxembourg au 39 rue Anatole France à L-1530 Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA
Conseils comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2010123457/17.

(100139667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

MJH SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.430.

—
Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57 600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société MJH SA, RC Luxembourg N°B138 430, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 03/09/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03/09/2010.

Melle Véronique LANGE.

Référence de publication: 2010123458/12.

(100139740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Partalma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 10, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 88.029.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2010123462/11.

(100139811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

PRIME Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 135.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 13.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010123463/15.

(100139647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Quiru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.859.

—
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUIRU S.A

Régis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123464/12.

(100140103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.704.

In the year two thousand and ten, on the second day of September,

Before Us M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED

Claudas Investments S.à.r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131368, with registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153704, incorporated pursuant to a deed of the said notary Carlo WERSANDT on June 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1499 of the 22nd of July 2010 (the "Articles");

holding all the 200 ordinary shares of the Company having a nominal value of USD 100.- each and representing 100% of the share capital of the Company;

here represented by Mrs. Marianne BERNOU, lawyer, with professional address at 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal, such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the undersigned notary to act that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create together with the class of ordinary shares (the "Ordinary Shares"), a class of preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). Each Share has a nominal value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) and carries such rights and obligations as are set out in the Articles as amended by the fourth resolution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million nine hundred eighty thousand U.S. dollars (USD 3,980,000.-), so as to bring it from its current amount of twenty thousand U.S. dollars (USD 20,000.-) to an amount of four million U.S. dollars (USD 4,000,000.-), by issuing thirty-nine thousand eight hundred (39,800) Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe the thirty-nine thousand eight hundred (39,800) Ordinary Shares and to fully pay them by a contribution in cash of an amount of three million nine hundred eighty thousand U.S. dollars (USD 3,980,000.-) and to pay a share premium of an aggregate amount of four billion nine hundred ninety-six million U.S. dollars (USD 4,996,000,000.-) attached to the Ordinary Shares and which shall be allocated to a share premium account of the Company and be freely distributable.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend the articles 4, 6, 7, 11.4, 15, 17 and 18 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 4. Corporate object.

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest)

and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

" Art. 6. Corporate Capital, Authorised capital.

6.1 The share capital may be represented by ordinary shares (the "Ordinary Shares") and preferred shares (the "Preferred Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at four million U.S. dollars (USD 4,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) Ordinary Shares, each Share with a nominal value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-).

6.3 The Company shall have an authorized capital of ten billions U.S. dollars (USD 10,000,000,000.-), represented by one hundred million (100,000,000) Ordinary Shares or Preferred Shares with a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each.

6.4 The board of managers is hereby authorised to issue further shares with or without a share premium as indicated above in Article 6.3, so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such shares at any time prior to the end of a five years time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

6.6 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7 The period of this authorisation may be extended from time to time by resolutions of the general meeting of shareholders, in the manner required for the amendment of the Articles.

6.8 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all the Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium)(the Preferred Shares ranking senior to the Ordinary Shares).

Upon the winding-up of the Company, all the Shares are entitled to liquidation distributions in respect of the aggregate of the nominal value and the share premium amount paid in respect of such shares, (the Preferred Shares ranking senior to the Ordinary Shares).

6.9 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

6.10 In addition to the share capital, the Company may have one or several free share premium accounts, one for each class of shares, into which any premium paid on any share is allocated and the balance of which shall be available for distribution to the holders of the relevant class of shares in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve."

" Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Company may proceed, without any need for consent by the shareholder(s), to the repurchase of its own Shares by decisions of the board of managers subject to the availability of distributable reserves or profits determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts. The shareholder(s) may not request any redemption of their Shares and may not object to any repurchase of their Shares by the Company.

The redemption price of the Ordinary Shares shall be the Aggregate Value of the Ordinary Shares. Prior to the redemption of any Ordinary Shares, a dividend of an amount equal to any distributable profits and reserves of the Company as determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts, shall be declared and paid to the holders of such Ordinary Shares in accordance with clause 17 below.

The redemption price of the Preferred Shares shall be the sum of (i) the Aggregate Value of the Preferred Shares, plus (ii) an amount equal to the Preferred Dividend that would be payable in the event the redemption date was also the Designated Maturity Date.

7.5 Each holder of Preferred Shares (the "Requesting Shareholder") has the right at any time, upon notice (the "Auction Notice") given to the Company and to the other holders of the Preferred Shares specifying the date upon which such auction is to be

held (the "Auction Date"), which must be a date no earlier than one (1) business day after the date of the Auction Notice, to require the Company to conduct an auction of all of the Preferred Shares. The auction shall be conducted in accordance with the following provisions:

(A) the Company shall conduct an auction process to find a buyer of all of the Preferred Shares (such Shares being the "Auctioned Shares") in accordance with the provisions of paragraph (B) below;

(B) the auction process shall be deemed to commence at 9 a.m. on the Auction Date and shall end at 5 p.m. on the same day (the "Bid Period"); during the Bid Period, the Company shall solicit bids for the purchase of the Auctioned Shares from professional investors or other persons in each case nominated by any of the shareholders and whom the Company may approach in order to solicit bids, and to whom the Requesting Shareholder and the other holders of the Preferred Shares may sell the Auctioned Shares, in accordance with all applicable laws and regulations and provided that such solicitation is not made to the public;

(C) if, at the end of the Bid Period, the Company has received one (1) or more offers to buy the Auctioned Shares for an aggregate purchase price at least equal to the Share Available Capital of the Preferred Shares in respect of all Preferred Shares (calculated on the assumption that no Step-Up Date has occurred as at such date in respect of the Preferred Shares) (an "Acceptable Bid"), it shall, as soon as reasonably practicable on the first business day after the end of the Bid Period, request that the shareholders consent in accordance with Clause 7.1 to each offer to buy the Auctioned Shares so received (a "Bid Consent");

(D) if, (i) at the end of the Bid Period the Company has not received any Acceptable Bids, or (ii) if one (1) or more Acceptable Bids have been received at the end of the Bid Period but within the first business day after the end of the Bid Period the necessary Bid Consent could not be obtained for any such Acceptable Bid, then the auction shall be deemed to have failed and a "Failed Auction" shall have occurred in respect of the Auctioned Shares;

(E) if, as at no later than the end of the first business day after the end of the Bid Period, the Company has received one (1) or more Acceptable Bids in connection with which a Bid Consent has been given then it shall promptly inform the Requesting Shareholder and the other shareholders and the Requesting Shareholder and the other holders of the Auctioned Shares shall be obliged to accept the highest Acceptable Bid in

connection with which a Bid Consent has been given and, against payment therefor, shall transfer the Auctioned Shares to the entity making the highest such Acceptable Bid on the Auction Date or as soon as practicable thereafter; and

(F) a "Step-Up Date" shall occur if a Failed Auction occurs in respect of the Preferred Shares, two (2) business days after the end of the Bid Period in respect of such Failed Auction, provided that the Preferred Shares have not been redeemed in full prior to such date;

7.6 The Preferred Shares shall not be convertible into Ordinary Shares or any other securities to be issued by the Company."

" Art. 11.4.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg."

" Art. 15. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

The shareholder(s) of the Company may shorten the term of the financial year at any time."

" Art. 17. Distributions.

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve

fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3. Each Preferred Share entitles its holder to dividends (the "Preferred Dividends") calculated and payable in accordance with the following provisions:

1. On the Designated Maturity Date, subject to the availability of distributable reserves or profits, a dividend (the "First Preferred Dividend") shall be declared and payable. The First Preferred Dividend will be of an amount equal to the sum of:

- a. each Dividend for each Reset Date; and
- b. any additional amount to be determined at the discretion of the board of managers (without prejudice to any entitlement to dividends by the holders of the Ordinary Shares).

2. Following the Step Up Date (as defined in Clause 7.5) and subject to the availability of distributable reserves or profits, each Preferred Share entitles its holder to an annual dividend (the "Second Preferred Dividend") which will be of an amount equal to the sum of each Dividend for each Reset Date.

17.4 The Company may distribute all available profits to its shareholders in the following order:

1. to the holders of the Preferred Shares as Preferred Dividends; and then
2. any remaining profits to the holders of the Ordinary Shares as ordinary dividends.

17.5 No dividend shall be payable to the holder of the Ordinary Shares while the ZCN remains outstanding and, for the avoidance of doubt, unless all Preferred Dividends have been paid in full and unless an accounting period has been closed at least one business day prior to the payment of such dividend."

" Art. 18. Interim Dividend.

18.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks and later than 1 business day at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable amounts exist.

18.2 Prior to the liquidation of the Company or the redemption of any Ordinary Shares, a dividend of an amount equal to any distributable profits and reserves of the Company as determined by the board of managers on the basis of relevant interim accounts, may be declared and paid to the shareholders provided that no dividend shall be paid to the holders of Ordinary Shares while the ZCN remains outstanding, and unless all Preferred Dividends have been paid in full.

18.3 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles."

" Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

20.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in the following order:

1. Firstly, the holder of the Preferred Shares shall be entitled to a payment equal to the sum of:
 - a. any declared but unpaid Preferred Dividends, plus
 - b. the face value of the relevant Preferred Shares, plus
 - c. the share premium paid upon the issuance of such Preferred Shares, plus
 - d. an amount equal to the Preferred Dividend that would be payable in the event the dissolution date was also the Designated Maturity Date.
2. Secondly, all remaining amounts shall be paid to the holders of the Ordinary Shares."

" Art. 22. Definitions.

"Aggregate Value" means in respect of each Rate Period the nominal value of the shares increased by any share premium paid on such shares as at the Designated Maturity Date.

"Business Day" means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for general business in London, Luxembourg and New York.

"Designated Maturity Date" means the first to occur of:

- (a) the date falling ten years after the Transaction Inception Date; or

(b) the Early Termination Date.

"Dividend" means in respect of a Rate Period, the product of (i) the Aggregate Value of the Preference Shares and (ii) the Relevant Dividend Rate in respect of such Rate Period divided by 360.

"Early Termination Date" means the date designated as such by the Company and its Shareholders.

"First Dividend Rate" means LIBOR + 1 bps for each Rate Period.

"LIBOR" means, in respect of any Rate Period (the "Relevant Period"):

(a) the interest rate per annum for deposits in US dollars having a maturity equal to the duration of the Relevant Period shown on page Reuters page LIBOR01 or any successor page or service (the "Relevant Page") as the British Bankers' Association Interest Settlement Rate for US dollar deposits having a maturity of overnight or as near as may be to overnight as of 11.00 a.m. (London time) on the first day of Relevant Period (the "Relevant Day"); and

(b) if the rate specified in paragraph (a) above does not appear on the Relevant Page, the rate per annum determined by straight line interpolation of the rates which do appear on Relevant Page as of 11:00 a.m. (London time) on the Relevant Day as the British Bankers' Association Interest Settlement Rate.

"Rate Period" means each period starting on a Reset Date and ending on the first subsequent Reset Date following such date.

"Relevant Dividend Rate" means the First Dividend Rate or the Step Up Dividend Rate, as applicable.

"Reset Date" means each Business Day from (and including) the Transaction Inception Date to the Designated Maturity Date.

"Share Available Capital" means the fair market value of the Preferred Shares.

"Step up Dividend Rate" means in case the Auction referred to in clause 7.5 has failed, LIBOR + 1500 bps for each Rate Period.

"Transaction Inception Date" means 2 September 2010.

"ZCN" means any zero coupon note to be issued by any shareholder of the Company from time to time."

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 3,127,200.- (exchange rate, as published in the Financial Times, on September 2, 2010: USD 1.- = EUR 0.78180).

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently amendment of the Articles are estimated without prejudice at seven thousand two hundred Euros (EUR 7,200.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the

appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour de septembre,

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

Claudas Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131368, ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

étant l'associé unique ("Associé") de "Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26b, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153704, constituée en vertu d'un acte reçu par ledit notaire Carlo WERSANDT en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 22 juillet 2010 (les "Statuts");

étant détentrice de toutes les 200 parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 100,- chacune et représentant 100% du capital social de la Société;

ici représentée par Madame Marianne BERNOU, avocat, demeurant professionnellement au 2-4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de créer à côté de la catégorie de parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), une catégorie de parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts tels que modifiés par la quatrième résolution.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 3.980.000,-), de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à un montant de quatre millions de dollars américains (USD 4.000.000,-) en émettant trente-neuf mille huit cents (39.800) Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé décide de souscrire toutes les trente-neuf mille huit cents (39.800) Parts Sociales Ordinaires et de les payer intégralement en effectuant un apport en numéraire de trois millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 3.980.000,-) et en versant une prime d'émission d'un montant total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-seize millions de dollars américains (USD 4.996.000.000,-) qui sera attachée aux Parts Sociales Ordinaires et sera affectée à un compte de prime d'émission de la Société et librement distribuable.

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier les articles 4, 6, 7, 11.4 15, 17 et 18 des Statuts de la Société, qui doivent être lus comme suit:

" Art. 4. Objet social.

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, en particulier, à travers un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts", d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que par le transfert par vente, échange ou autres, des titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris tous produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à des filiales ou à ces sociétés affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination de public sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires (incluant tout "trust" dans lequel les sociétés affiliées ont des intérêts directs ou indirects), contreparties professionnelles et groupe ou sociétés affiliées des contreparties professionnelles.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations de sa société mère, ou les obligations de toute société du groupe ou toute société affiliée.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayée.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception cependant des prêts au public ou la prise de dépôts du public).

4.8 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, variable ou fixe, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

" Art. 6. Capital social, Capital autorisé.

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et des parts sociales privilégiées (les "Parts Sociales Privilégiées" qui seront désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires comme les "Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions de dollars américains (USD 4.000.000,-), divisé en quarante mille (40.000) Parts Sociales Ordinaires, chaque Part Sociale avec une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-).

6.3 La Société aura un capital autorisé de dix milliards de dollars américains (USD 10.000.000.000,-), représenté par cent million (100.000.000) Parts Sociales Ordinaires ou Parts Sociales Privilégiées avec une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

6.4 Le conseil de gérance est autorisé à émettre à tout moment de nouvelles parts avec ou sans prime d'émission tel qu'indiqué plus haut à l'Article 6.3, afin d'augmenter en tout ou partie le capital social total de la Société jusqu'au montant du capital social autorisé tel qu'il le déterminera de manière discrétionnaire ainsi que d'accepter des souscriptions pour des parts sociales à tout moment avant la fin d'une période de cinq ans à partir de la date de publication de ladite autorisation donnée au conseil de gérance dans ces Statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer à tout moment les conditions pour toute souscription de parts.

6.6 Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier le présent Article 6 pour en enregistrer la modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements en conformité avec la loi.

6.7 La durée de cette autorisation pourra être prolongée à tout moment par résolutions de l'assemblée générale des associés, statuant à la manière requise pour la modification de ces Statuts.

6.8 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, en déclarant un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de la valeur d'émission (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission) (les Parts Sociales Privilégiées ayant un rang supérieur aux Parts Sociales Ordinaires).

Au moment de la dissolution de la Société, toutes les Parts Sociales donneront droit à distribution du boni de liquidation s'élevant au total de la valeur nominale de chaque part et du montant de la prime d'émission payée sur ces parts, (les Parts Sociales Privilégiées ayant un rang supérieur aux Parts Sociales Ordinaires).

6.9 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales perçus sur l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

6.10 En supplément au capital social, la Société pourra avoir un ou plusieurs comptes de prime d'émission libre, un pour chaque catégorie de parts sociales, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute part sociale sera transférée et sur le solde desquels le(s) associé(s) correspondant(s) ont des droits exclusifs, dans le cadre d'une diminution du capital social, du rachat de parts sociales propres, de la liquidation ou de toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve."

" Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant pas être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 La Société peut procéder, sans le consentement du ou des associés au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables déterminés par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires pertinents. Le ou les associés ne peuvent demander le rachat de leurs Parts Sociales et ne peuvent s'opposer à aucun rachat de leurs Parts Sociales par la Société.

Le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires s'élèvera à la Valeur Totale des Parts Sociales Ordinaires. Avant le rachat de toute Part Sociale Ordinaire, un dividende d'un montant égal à tous les profits distribuables et réserves distribuables de la Société tels que déterminés par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents, sera déclaré et payé aux détenteurs de telles Parts Sociales Ordinaires en conformité avec l'article 17 ci-dessous.

Le prix de rachat des Parts Sociales Privilégiées s'élèvera à la somme de (i) la Valeur Totale des Parts Sociales Privilégiées, plus (ii) un montant égal au Droit au Dividende Privilégié dû au cas où la date de rachat sera également la Date de Maturité Désignée.

7.5 Chaque détenteur de Parts Sociales Privilégiées ("Associé Demandeur") a le droit, à tout moment après envoi d'une notification (la "Notification d'Enchères") à la Société spécifiant la date à laquelle une telle vente aux enchères doit commencer (la "Date de Début des Enchères"), cette date devant se situer au minimum un (1) Jour Ouvrable après la date de la Notification des Enchères, de demander à la Société de procéder à une vente aux enchères de l'ensemble des Parts Sociales Privilégiées. La vente aux enchères doit être réalisée en vertu des dispositions suivantes:

(A) la Société doit mener un processus de vente aux enchères destiné à trouver un acheteur pour l'ensemble des Parts Sociales Privilégiées (lesdites Parts Sociales étant les "Parts Sociales Mises aux Enchères" conformément aux dispositions du paragraphe (B) ci-dessous;

(B) le processus d'enchères sera réputé commencer à 9h00 à la Date de Début des Enchères et se terminera à 17h00 le même jour (la "Période de Soumission"); pendant cette Période de Soumission, la Société lancera un appel d'offres pour l'achat des Parts Sociales Mises aux Enchères à des investisseurs professionnels ou d'autres personnes dans chaque cas nommés par l'un des associés et que la Société pourra approcher afin de solliciter des offres, et auxquels l'Associé Demandeur et les autres détenteurs des Parts Sociales Privilégiées peuvent vendre les Parts Sociales Mises aux Enchères, conformément aux lois et réglementations en vigueur et sous réserve que ledit appel d'offres ne soient pas ouvert au public;

(C) si, à la fin de la Période de Soumission, la Société a reçu une (1) ou plusieurs offres visant à acheter les Parts Sociales Mises aux Enchères pour un prix d'achat total au moins égal au total du Capital Disponible des Parts Sociales Privilégiées eu égard à toutes les Parts Sociales Privilégiées (calculée en partant du principe qu'à cette date, aucune Date de Taux Progressif ne se sera produite eu égard aux Parts Sociales Privilégiées) (une "Offre Acceptable"), elle demandera, dès que raisonnablement possible le premier Jour Ouvrable après la fin de la Période de Soumission, que les associés, conformément à l'Article 7.1 consentent à chaque offre visant à acheter les Parts Sociales Mises aux Enchères ainsi reçue (le "Consentement");

(D) si, (i) à la fin de la Période de Soumission, la Société n'a pas reçu d'Offre Acceptable, ou (ii) si une (1) ou plusieurs Offres Acceptables ont été reçues à la fin de la Période de Soumission mais que le premier Jour Ouvrable après la fin de la Période de Soumission, le Consentement n'a pas pu être obtenu pour cette ou ces Offre(s) Acceptable(s), la vente aux enchères sera réputée infructueuse et une "Enchère

Infructueuse" sera réputé s'être produite eu égard aux Parts Sociales Mises aux Enchères;

(E) si, pas plus tard qu'à la fin du premier Jour Ouvrable suivant la fin de la Période de Soumission, la Société a reçu une (1) ou plusieurs Offres Acceptables en rapport avec lesquelles un Consentement a été donné, elle informera promptement l'Associé Demandeur et les autres associés de la Société, et l'Associé Demandeur et les autres détenteurs des Parts Sociales Mises aux Enchères seront tenus d'accepter l'Offre Acceptable la plus élevée, au vu de laquelle un Consentement aura été accordé, et contre paiement, céderont les Parts Sociales Mises aux Enchères à la personne morale ayant soumis l'Offre Acceptable la plus élevée;

(F) en cas d'Enchère Infructueuse relative aux Parts Sociales Privilégiées, une "Date de Taux Progressif" se produira, deux (2) Jours Ouvrables après la fin de la Période de Soumission eu égard à une telle Enchère Infructueuse, sous réserve que les Parts Sociales Privilégiées n'aient pas été rachetées en totalité avant une telle date;

7.6 Les Parts Sociales Privilégiées ne sont pas convertibles en Parts Sociales Ordinaires ou en toutes autres valeurs mobilières émises par la Société."

" Art. 11.4.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) membres du Conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

" Art. 15. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et se termine le 31^e jour de décembre de la même année.

Le ou les associés de la Société peuvent abrégier le délai de l'exercice social à tout moment."

" Art. 17. Distributions.

17.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

17.3 Chaque Part Sociale Privilégiée donne à son détenteur le droit au paiement de dividendes (les "Dividendes Privilégiés"), calculés et payables en vertu des dispositions suivantes:

1. A la Date de Maturité Désignée, sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables, un dividende (le "Premier Dividende Privilégié") est déclaré et payable. Le Premier Dividende Privilégié sera d'un montant égal à la somme de:

- a. Chaque Dividende pour chaque Date de Réinitialisation; plus
- b. tout autre montant additionnel à déterminer à la discrétion du conseil de gérance (sans préjudice d'un quelconque droit aux dividendes des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires).

2. A la suite de la Date de Taux Progressif (telle que définie à la Clause 7.5) et sous réserve de la disponibilité de réserves distribuables ou de profits distribuables, chaque Part Sociale Privilégiée donne à son détenteur le droit à un

dividende annuel (le "Deuxième Dividende Privilégié") qui sera d'un montant égal à la somme de chaque Dividende pour chaque Date de Réinitialisation.

17.4 La Société pourra distribuer aux associés tous les profits distribuables de la manière suivante:

1. aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées en tant que Dividendes Privilégiés; et enfin
2. tous profits restant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en tant que dividendes ordinaires.

17.5 Aucun dividende ne sera payé au détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tout ZCN demeurera impayé et, en tout état de cause, à moins que tous les Dividendes Privilégiés aient été payés en totalité et dans la mesure où un exercice social a été clôturé au moins un Jour Ouvrable avant le paiement d'un tel dividende."

" Art. 18. Dividende intérimaire.

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de 3 semaines avant et de plus d'un (1) Jour Ouvrable après la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être certifiés, doivent montrer l'existence de montants distribuables suffisants.

18.2 Avant la liquidation de la Société ou le rachat de toute Part Sociale Ordinaire, un dividende d'un montant égal à tous les profits distribuables et toutes les réserves distribuables déterminés par le conseil de gérance sur la base des comptes intérimaires pertinents, peut être déclaré et payé aux associés sous réserve qu'aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires pendant que tout ZCN demeurera impayé et à moins que tous les Dividendes Privilégiés aient été payés en totalité.

18.3 Les montants distribuables s'élèvent aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts."

" Art. 20. Liquidation.

20.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

20.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

20.3 Après paiement de toutes les dettes, de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés dans l'ordre suivant:

1. En premier, les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées auront le droit au paiement d'un montant égal à:
 - a. tout Dividende Privilégié déclaré mais non payé, plus
 - b. la valeur nominale des Parts Sociales Privilégiées concernés, plus
 - c. la prime d'émission payée au moment de l'émission de ces Parts Sociales Privilégiées, plus
 - d. un montant égal au Dividende Privilégié qui sera payable au cas où la date de la dissolution est également la Date d'Echéance Désignée.
2. En second, tous les produits restants seront payés aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires."

" Art. 22. Définitions.

"Capital Disponible" désigne la juste valeur commerciale des Parts Sociales Privilégiées.

"Date d'Origine de la Transaction" désigne le 2 septembre 2010.

"Date de Maturité Désignée" désigne le premier des termes échus suivants:

- a. La date tombant dix ans après la Date d'Origine de la Transaction; ou
- b. la Date de Fin Anticipée.

"Date de Fin Anticipée" désigne la date désignée en tant que telle par la Société et ses associés.

"Date de Réinitialisation" désigne chaque Jour Ouvrable à compter de (et incluant) la Date d'Origine de la Transaction jusqu'à la Date de Maturité Désignée.

"Dividende" désigne, pour chaque Période de Taux, le produit (i) de la Valeur Totale des Parts Sociales Privilégiées, (ii) le Taux de Dividende Pertinent pour chaque Période de Taux divisé par 360.

"Jour Ouvrable" désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont ouvertes au commerce à Londres, Luxembourg et New York.

"LIBOR" désigne, à l'égard de toute Période de Taux (la "Période Pertinente"):

(a) le taux d'intérêts annuel pour les dépôts en dollars américains qui ont une maturité égale à la durée de la Période Pertinente tel qu'affiché sur l'écran Reuters page LIBOR01 (ou sur tout autre service ou page qui viendrait à s'y substituer)

(la "Page Pertinente") comme étant le taux d'intérêts de règlement du British Bankers' Association pour les dépôts en dollars américains qui ont une maturité de un jour ("overnight") ou aussi près que possible de un jour ("overnight") à 11.00 du matin (heure de Londres) le premier jour de la Période Pertinente (le "Jour Pertinent"); et

(b) si au moment ainsi défini le taux susmentionné n'est pas affiché pour la période considérée sur la Page Pertinente, le taux annuel égal à la moyenne arithmétique des taux annuels qui apparaissent sur la Page Pertinente à 11:00 du matin (heure de Londres) le Jour Pertinent comme étant le taux d'intérêts de règlement du British Bankers' Association.

"Période de Taux" désigne chaque période commençant à une Date de Réinitialisation et se terminant à la Date de Réinitialisation suivante.

"Premier Taux de Dividende" désigne pour chaque Période de Taux LIBOR + 1 point de base.

"Taux de Dividende Pertinent" désigne le Premier Taux de Dividende ou le Taux de Dividende Progressif, le cas échéant.

"Taux de Dividende Progressif" désigne au cas où l'Enchère mentionnée à l'Article 7.5 a été infructueuse, LIBOR + 1500 points de base pour chaque Période de Taux.

"Valeur Totale" désigne à l'égard de chaque Période de Taux la valeur nominale des Parts Sociales augmentée d'une éventuelle prime d'émission payée en relation avec ces Parts Sociales le tout au jour de la Date de Maturité Désignée.

"ZCN" désigne toute obligation zero-coupon émise à tout moment à tout associé de la Société."

Frais

Le capital social est évalué à EUR 3.127.200,- (taux de change, publié au Financial Times du 2 septembre 2010: USD 1,- = EUR 0,78180.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOU, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010122543/539.

(100139430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Sikalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.719.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue nationale F- 57600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société SIKALUX SA, RC Luxembourg N°B147 719, dont le siège social est au 53-55 rue de la Libération, L-3511 DUDELANGE avec effet au 07/09/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 07/09/2010.

Melle Véronique LANGE.

Référence de publication: 2010123468/12.

(100139757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sinir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 94.483.

Décision des actionnaires du 10 août 2010:

Le mandat d'administrateur de la société n'ayant pas été accepté par Madame Soussan SAADAT, celle-ci est remplacée par Madame Behjat POUCHANHI, architecte diplômée, demeurant à L-7334 HEISDORF, 27 rue des Sources.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA
Conseils comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2010123469/15.

(100139660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Sokoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.019.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour SOKOZ S.A.

Tanguy LESSELIN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010123470/13.

(100139982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

South Mall Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.885.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010123471/12.

(100140151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

TrendConcept Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 69.951.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und Gewin- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2010.

TrendConcept Fund S.A.

Achim Welschoff / Stefan Schneider

Référence de publication: 2010123472/13.

(100139886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.926.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.P S.A.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010123473/12.

(100140162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

U.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.926.

Les comptes consolidés révisés au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour U.P. S.A.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010123474/13.

(100140165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.038.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123505/11.

(100140284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Immobilieci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 136.351.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2010123614/12.

(100140206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Kapiolani Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.579.

Par décision du conseil d'administration tenu le 30 août 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d' administrateur B

- De coopter comme nouvel administrateur B, avec effet immédiat

Monsieur Andrea CASTALDO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010123623/19.

(100140213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Juglans Investments Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.380.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée JUGLANS S.à r.l., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, R.C.S. Luxembourg numéro B 152.660, ici représentée par l'administrateur unique Monsieur Marco CAFFA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

2. La société anonyme PICOLIT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 84.141,

ici représentée par Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions soumise à la loi relative à la titrisation qu'elles constituent entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs, JUGLANS S.à r.l. ("le Commandité" ou le "Gérant-Commandité") et l'autre comparant PICOLIT S.A. et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de JUGLANS INVESTMENTS FUND S.C.A., (ci après, la "Société") répondant aux critères d'une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, (ci après, la "Loi sur la Titrisation de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être déplacé dans la commune de Luxembourg sur décision du Gérant-Commandité.

Lorsque le Gérant-Commandité estime que les événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, se réunissant sur convocation du Gérant-Commandité.

La Société est réputée dissoute par la dissolution ou la faillite du Gérant-Commandité ou le cas échéant des actionnaires commandités. La dissolution ou la faillite des actionnaires commanditaires ne mettront pas un terme à la Société.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'autres entités ou d'autres organismes, des risques liés à la détention de titres, de créances et de tous autres biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes représentant une dette, des fonds propres ou de nature hybride émises par des entreprises publiques ou privées, des organismes et institutions nationales internationales, des Etats souverains, ainsi que d'autres entités juridiques), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

Toutefois, le remboursement global des valeurs mobilières émises afin de financer l'acquisition ou la reprise des risques acquis ou assumés par la Société ne pourra jamais dépasser les montants perçus par la Société en raison des investissements réalisés.

La Société peut procéder à :

1. l'acquisition, la détention de la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères;
2. l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et,
3. la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (1) et (2) ci-dessus).

La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter et lever des capitaux sous quelque forme que ce soit, en toutes devises. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance de toute sortes, d'obligations, de certificats, de warrant, de part bénéficiaires, d'actions ordinaires et/ou préférentielles de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à tout autre société, employer ses fonds à l'acquisition, la gestion et la liquidation des avoirs décrits ci-dessus.

Conformément à, et dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son trustee ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titre ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où il restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

En général, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le Gérant-Commandité peut créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que défini plus avant dans l'article 9 ci-dessous.

La Société se soumet à la Loi sur la Titrisation de 2004 sans se soumettre à l'agrément de la CSSF en raison de sa politique d'émission. Toutefois, le Gérant-Commandité pourra décider à tout moment de soumettre la Société à l'agrément de la CSSF.

Titre II. Capital, Actions, Obligations et Compartiments

Art. 5. Valeurs mobilières. A l'exception du compartiment comprenant les actions de commandité, au sein de chaque compartiment (Article 9) la Société peut émettre uniquement soit des actions de commanditaire, soit des obligations, soit des titres de créance ou tous autres titres assimilés, repris dans les présents statuts sous le terme général de "Valeurs Mobilières".

Toutefois, pour même compartiment, il ne pourra être émis que des Valeurs Mobilières de même nature donnant à leur titulaire des droits de même rang.

Art. 6. Conditions d'éligibilité. La souscription de Valeurs Mobilières au sein de chaque compartiment est réservée aux investisseurs avertis. Est investisseur averti au sens des présents statuts l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- 1) il a déclaré par écrit son adhésion aux statuts d'investisseur averti et
- 2) il investit un minimum de 125.000,- euros sous forme d'actions ou d'obligations dans la Société, ou
- 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de

la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Les conditions de l'alinéa précédent ne s'appliquent pas aux associés commandités de la Société en commandite.

Art. 7. Capital social.

Capital social autorisé:

La Société aura un capital social autorisé de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'Euro) divisé en actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune comme il suit:

- 26.040 actions de classe A réservées aux actionnaires commandités;
- 4.960 actions de classe B réservées aux actionnaires commanditaires;
- 1.219.000 actions de classe C;
- 8.750.000 actions de classe D;
- 140.000.000 actions divisées en 14 classes de E à T ayant chacune un montant d'actions déterminé au moment de l'émission par le Gérant-Commandité.

Chaque classe d'actions pourra être de type distribuant ou capitalisant, ou combiner les deux modes. Dans ce dernier cas, les classes d'actions se dédoubleront en actions B (classe distributive) et B' (classe capitalisante), jusqu'à T (classe distributive) et T' (classe capitalisante) inclus. Le Gérant-Commandité est autorisé à émettre des actions A, B – T et B' – T' supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le Gérant-Commandité est également autorisé à émettre, dans les limites du capital autorisé et pendant la même période que celle visée ci-dessus, des actions nouvelles dans tout nouveau compartiment qu'il aura pris la décision d'établir.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions de la classe et du compartiment en cause.

L'autorisation d'augmenter le capital souscrit peut être étendue périodiquement ou autrement modifiée par décision des actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Gérant-Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription de toutes actions nouvelles qu'il émet dans les différents compartiments. Un droit préférentiel de souscription pour les actionnaires existants existe dans chaque compartiment uniquement, au prorata des actions de même classe détenues par chaque actionnaire dans le compartiment en cause.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant-Commandité, conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant-Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

Le capital autorisé ou souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Capital social souscrit:

Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente un mille actions) nominative d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune réparti en deux classes d'actions différentes représentant chacune un compartiment distinct comprenant:

- 26.040 actions de commandité ("actions A"), souscrites par le Gérant Commandité;
- 4.960 actions de commanditaire ("actions B").

Les actions souscrites ont été entièrement libérées.

En outre:

les actions A ont été émises sans prime d'émission.

les actions B ont été émises sans prime d'émission.

Le total des primes d'émission éventuelles est alloué à la réserve légale à hauteur de 10% du capital social afférent au compartiment concerné et pour son complément à une réserve extraordinaire affectée au dit compartiment, qui, sur résolution des actionnaires prise en assemblée spécifique et avec l'accord du Gérant-Commandité, pourra être distribuée aux actionnaires des compartiments exclusivement dans la mesure de la prime disponible affectée au compartiment ayant émis les actions donnant droit à cette distribution. Sauf le cas de réduction du capital souscrit, le Gérant-Commandité pourra décider que le rachat des actions appartenant aux classes d'un ou plusieurs compartiments autre que A sera effectuée en tout ou en partie au moyen de ces primes d'émission, ainsi qu'au moyen de toutes autres réserves libres de la Société. Les réserves extraordinaires afférentes à chaque compartiment font partie des réserves libres au sens de cet article.

Art. 8. Obligations. La Société peut émettre en une ou plusieurs fois de obligations pour un montant total de EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'Euro) ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) divisé en 15 classes de AO à QO ayant chacune un montant d'obligations déterminé au moment de l'émission par le Gérant-Commandité.

Le Gérant-Commandité est autorisé à émettre des obligations AO – QO supplémentaires, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles obligations durant la vie de la Société.

Le Gérant-Commandité est également autorisé à émettre, dans les limites du montant autorisé et pendant la même période que celle visée ci-dessus, des obligations nouvelles dans tout nouveau compartiment qu'il aura pris la décision d'établir conformément à l'Article 9.

En cas d'émission nouvelle d'obligations au sein de la même classe, les droits attachés aux obligations nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les obligations anciennes.

Chaque classe d'obligations, réunie en assemblée générale et statuant à la majorité simple, nomme son propre représentant de la masse des obligataires. Les pouvoirs du représentant à négocier et renégocier pour l'ensemble des obligataires de la classe les termes de l'emprunt obligataire en ce qui concerne les taux d'intérêt et les échéances.

Le Gérant-Commandité est autorisé à émettre de nouvelles obligations dans les différentes classes durant la durée de vie de la Société. Un droit préférentiel de souscription pour les obligataires existants existe dans chaque classe uniquement, au prorata des obligations de même catégorie détenues par chaque obligataire dans la classe respective.

La Société peut procéder au rachat de ses propres obligations en vue de leur annulation.

Art. 9. Compartiments. Cet article s'applique aux compartiments d'action A-T, A'-T' et d'obligations AO-QO ainsi qu'à tout nouveau compartiment de Valeurs Mobilières que le Gérant-Commandité de la Société pourra établir par la suite au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif du bilan de la Société. Les résolutions du Gérant-Commandité créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables au tiers, à compter de la date des résolutions. Le Gérant-Commandité fera ensuite documenter la création des nouveaux compartiments par acte notarié, dressé à la requête du Gérant-Commandité, afin d'effectuer toute modification aux présents statuts devenue nécessaire par la suite de la création d'un ou de plusieurs nouveaux compartiments.

Entre investisseurs et créanciers, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment lors de la création du dit compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du Gérant-Commandité créant un tel compartiment. Les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Aucune Valeur Mobilière ne sera émise dans un compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la Valeur Mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre compartiment ou de tout autre élément d'actif de la Société.

Sauf dispositions contraire dans les décisions du Gérant-Commandité de la Société créant un tel compartiment, aucune décision du Gérant-Commandité de la Société ne pourra être prise afin de modifier les décisions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable de ces créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le Gérant-Commandité en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Tout détenteur de Valeurs Mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces Valeurs Mobilières ainsi qu'aux présents statuts du fait même de la souscription de ces Valeurs Mobilières.

Chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Art. 10. Forme des valeurs mobilières. Toutes les Valeurs Mobilières de la Société sont émises sous la forme nominative ou au porteur selon ce qui sera établi par le Gérant-Commandité au moment de l'émission.

Les Valeurs Mobilières émises au porteur conformément aux dispositions du Gérant-Commandité au moment de l'émission peuvent être transformées en nominative à la suite d'une simple demande du porteur à la Société. Les frais relatifs sont à charge du porteur demandeur.

Il est tenu au siège social, pour chaque compartiment, un registre des valeurs mobilières dont tout propriétaire de Valeurs Mobilières du compartiment en cause ("l'investisseur") pourra prendre connaissance. Ce registre sera conservé à Luxembourg au siège de la Société par le Gérant-Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet.

Pour les Valeurs Mobilières nominatives, le registre mentionnera le nom de chaque investisseur, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la classe, respectivement la catégorie des valeurs mobilières détenue par lui et le montant versé pour chaque Valeur Mobilière (s'il y a lieu) ainsi que les transferts avec leur date.

Chaque propriétaire de Valeur Mobilière doit fournir au Gérant-Commandité une adresse où la Société pourra lui adresser toute notification. Cette adresse sera inscrite dans le registre. Si aucune adresse n'est fournie par un investisseur, l'adresse de l'investisseur sera réputée être au siège social de la Société. Tout investisseur peut modifier son adresse, à tout moment, par notification écrite au siège social de la Société.

Tout transfert de Valeurs Mobilières nominatives s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert de Valeurs Mobilières, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par le Gérant-Commandité.

La propriété de la Valeur Mobilière nominative s'établit par une inscription sur le registre des Valeurs Mobilières. La Société est tenue d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Art. 11. Paiements – Libération intégrale. Le prix de souscription des Valeurs Mobilières est entièrement libéré au moment de l'émission. En cas d'émission de Valeurs Mobilières nouvelles, le prix d'émission devra également être entièrement libéré au moment de l'émission.

Art. 12. Responsabilité des actionnaires. Le Gérant-Commandité, ainsi que tout propriétaire d'action A sera tenu solidairement et indéfiniment responsable pour tous les engagements non imputables directement aux compartiments qui ne peuvent être couverts par les avoirs de la Société.

Entre propriétaires d'actions A, le cas échéant, chacun sera tenu proportionnellement au nombre d'actions A détenues.

Tout propriétaire d'action autres que celle de classe A (les "actionnaires commanditaires") s'abstiendra d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de ses droits en tant qu'actionnaire commanditaire en assemblée générale tenu au paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission sur chaque action émise et souscrite par lui.

En particulier, aucun propriétaire d'actions autres que celles de classe A ne sera tenu des dettes, engagements et obligations de la Société au-delà du montant de tel paiement.

Art. 13. Restrictions aux cessions de Valeurs Mobilières nominatives. Toute intention de cession de tout ou partie des Valeur Mobilières nominatives d'un quelconque compartiment à un tiers non investisseur dans ce même compartiment, tant à titre onéreux qu'à titre gratuit (y compris la transmission à cause de mort), la transmission, de gré à gré ou autrement, même par voie d'adjudication, publique ou privée, volontaire ou forcée, par voie de vente, d'apport en société, de fusion, de scission, de donation, de partage ou, plus généralement, par tout mode quelconque, ainsi que la constitution d'un nantissement, droit de gage ou autre sûreté devra être agréée par la Société.

La demande d'agrément devra indiquer l'identité du cessionnaire, le nombre de valeurs mobilières dont la cession, le transfert ou la transmission est envisagé. La notification de la décision du Gérant-Commandité doit intervenir dans le mois de la demande d'agrément.

En cas de refus d'agrément, la Société procède au rachat en nature de l'ensemble des valeurs mobilière concernées par le projet de transfert, par attribution de biens composant le compartiment au prorata du pourcentage détenu par l'actionnaire cessionnaire dans le compartiment concerné et en respectant pour le surplus les dispositions de l'Article 14 (à l'exception toutefois des points n° 1 et n° 2).

Le Gérant-Commandité, les souscripteurs de Valeurs Mobilières et tous ceux qui peuvent devenir investisseur, peuvent, de temps à autre, conclure une convention d'investisseurs. Telle convention d'investisseurs peut contenir des restrictions supplémentaires aux cessions de valeurs mobilières. Ces restrictions sont d'application comme si elles étaient incorporées dans les présents statuts.

Art. 14. Procédure en matière de rachat d'actions. Les actions des différents compartiments sont rachetables dans les conditions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 et peuvent être rachetées par la Société, sur décision du Gérant-Commandité. Par ailleurs, les conditions suivantes doivent être remplies:

1. L'assemblée spécifique du compartiment concerné doit agréer au préalable la cession de tout ou partie des avoirs du compartiment rendue nécessaire aux fins de financer le rachat d'actions. La résolution y afférente devra charger le Gérant-Commandité de liquider les avoirs et devra le tenir indemne de toute action sociale, au cas où le prix de cession des avoirs du compartiment concerné serait jugé insuffisant par les actionnaires du compartiment concerné. A défaut d'un tel agrément donné par l'assemblée spécifique du compartiment, le Gérant-Commandité est autorisé à effectuer le rachat d'actions par dation en paiement des avoir du compartiment.

2. Le Gérant-Commandité rachètera les actions soumises au rachat proportionnellement au nombre d'actions détenues dans le compartiment concerné par le rachat.

3. Le prix de rachat par action correspond à la valeur de l'actif moins la valeur du passif de la classe d'actions dans le compartiment concerné par le rachat, divisés par le nombre d'actions à racheter (la "valeur nette d'inventaire").

4. Les actions rachetées sont annulées. Le Gérant-Commandité constatera dans des résolutions documentées par écrit l'annulation des actions rachetées. Cette annulation sera ensuite documentée à intervalles réguliers par acte notarié, dressé à la requête du Gérant-Commandité, afin d'effectuer toute modification aux présents statuts par suite de l'annulation de ces actions.

5. Les rachats ne peuvent être effectués que lorsque les contraintes légale en relation avec le capital social et la réserve légale ont été observées, et notamment, aucun rachat ni annulation d'actions ne seront réalisés une fois que le plancher du capital minimum, fixé légalement sera atteint.

6. Conformément à l'article 49-8, 5) de la loi sur les sociétés commerciales un montant égal a la valeur nominale, ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être, jusqu'à la constatation par acte

notarié de la réduction de capital, incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires.

7. Les créanciers du compartiment dans lequel un rachat d'actions est effectué, disposent, pendant un délai de 30 jours à compter de la publication de l'acte notarié visé au point 3 ci-dessus, du droit de demander en justice la constitution de sûretés conformément à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales. La Société ne fera aucun paiement au profit des actionnaires tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que leur délai pour agir ait expiré sans qu'ils n'aient fait valoir leurs droits.

Lorsque toutefois la Société a racheté des actions entièrement au moyen de sommes distribuables conformément à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales, le présent alinéa 7, n'est pas applicable.

Art. 15. Procédure en matière de rachat d'autres Valeurs Mobilières rachetables. Les Valeurs Mobilières, autres que les actions, éventuellement émises sont stipulées rachetables et pourront être rachetées par la Société, sur décision du Gérant-Commandité. Par ailleurs, les conditions doivent être remplies:

1. Le représentant des propriétaires d'autres Valeurs Mobilières du compartiment concerné doit agréer au préalable la cession de tout ou partie des avoirs du compartiment rendue nécessaire aux fins de financer le rachat des autres Valeurs Mobilières et d'accepter dans la résolution ad hoc de tenir le Gérant-Commandité indemne de toute action, au cas où le prix de cession des avoirs du compartiment concerné serait jugé insuffisant par les propriétaires des autres Valeurs Mobilières du compartiment concerné. A défaut d'un tel agrément donné par le représentant des propriétaires d'autres Valeurs Mobilières, le Gérant-Commandité est autorisé à effectuer le rachat des autres Valeurs Mobilières par dation en paiement des avoirs du compartiment.

2. Le Gérant-Commandité rachètera les autres Valeurs Mobilières soumises au rachat proportionnellement au nombre d'autres Valeurs Mobilières détenues dans le compartiment concerné par le rachat.

3. Le prix de rachat par autres Valeurs Mobilières correspond à la valeur de l'actif moins la valeur du passif du compartiment concerné par le rachat, divisé par le nombre d'autres Valeurs Mobilières à racheter (la "valeur nette d'inventaire").

4. Les autres Valeurs Mobilières rachetées sont annulées. Le Gérant-Commandité constatera dans des résolutions documentées par écrit l'annulation des autres Valeurs Mobilières rachetées.

Titre III. Assemblées d'actionnaires – Droit de vote

Art. 16. Droit de vote. Chaque action, quels que soient sa classe et le compartiment auquel elle se rapporte donne droit à une voix à toute assemblée générale des actionnaires.

Toutes les actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux présents statuts affectant les droits respectifs des classes, ou des compartiments.

L'adoption de telles décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'une classe ou d'une catégorie déterminée devra en outre, pour être valable, réunir dans ce compartiment ou cette catégorie les conditions de présence et de majorité fixées ci-dessous à l'Article 21.

Art. 17. Assemblée générale des actionnaires – Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura le pouvoir d'ordonner et de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune décision ne sera valablement prise sans l'approbation du Gérant-Commandité.

Dans les cas prévus par les présents statuts, il pourra en outre se tenir des assemblées spécifiques, auxquelles ne seront convoqués et ne participeront que les actionnaires du compartiment concerné.

Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires – Date et lieu. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou en tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente mai de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 19. Assemblée générale des actionnaires – Tenue. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires ainsi qu'aux assemblées spécifiques à son compartiment en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, une autre personne comme son mandataire, laquelle ne sera pas nécessairement actionnaire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires ainsi que des assemblées spécifiques aux différents compartiments seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés, étant entendu que toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'assentiment du Gérant-Commandité.

L'assemblée générale ainsi que les assemblées spécifiques aux différents compartiments seront présidées par le Gérant-Commandité, ou par toute personne qu'il délègue à cet effet.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Gérant-Commandité.

Art. 20. Droit de convocation. Le Gérant-Commandité a le pouvoir de convoquer les assemblées ordinaires et extraordinaires ainsi que les assemblées spécifiques aux différentes classes d'actions.

Il est obligé de convoquer une assemblée générale ou une assemblée spécifique à un compartiment chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins 20% du capital souscrit de la Société (ou du compartiment) le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions, formalités et délai prévus par la loi.

Tout avis de convocation à l'assemblée générale ou spécifique doit contenir l'ordre du jour de cette assemblée.

Le Gérant-Commandité peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

L'assemblée générale ou spécifique des actionnaires peut se tenir sans convocation préalable si la totalité des actionnaires (en cas d'assemblée générale) respectivement la totalité des actionnaires du compartiment concerné (en cas d'assemblée spécifique) sont présents ou représentés et déclarent qu'ils ont connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent aux délais de convocation prévus par la loi et ces statuts.

Art. 21. Assemblées générales extraordinaires. L'assemblée générale statuant sur la modification des statuts, excepté le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires commanditaires, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

Cette deuxième assemblée sera valable, quel que soit le nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à la dite assemblée.

Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires commanditaires présents et l'accord du Gérant-Commandité (l'accord devant être unanime en cas de pluralité d'actionnaires commandités).

Titre IV. Gérance de la Société

Art. 22. Gérance. La Société est gérée par un seul gérant, actionnaire commandité, qui a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société.

JUGLANS S.à r.l. est désignée par les présents statuts comme gérant.

Le gérant ne pourra en aucune circonstance être révoqué en sa qualité de gérant de la Société, sauf violation grave et délibérée des présents statuts ou négligence grave.

En cas de démission du gérant, la Société est réputée dissoute.

Art. 23. Pouvoirs du Gérant-Commandité. Le Gérant-Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle des affaires de la Société; il est investi des pouvoirs et de l'autorité les plus étendus pour accomplir l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du Gérant-Commandité.

Le Gérant-Commandité peut déléguer des pouvoirs et désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis mais sans que cette faculté puisse l'autoriser à se décharger de sa responsabilité et de son obligation de contrôle des affaires de la Société. Il pourra les révoquer à tout moment.

Les actionnaires commanditaires ne participeront pas à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société et n'auront ni le droit ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite de la gestion de la Société. Les statuts soumettent à l'approbation préalable des assemblées spécifiques certains actes et transactions, à condition que l'exécution, la transposition et l'application de telles approbations restent réservées au Gérant-Commandité (article 24).

Art. 24. Actes et transactions soumis à l'approbation préalable de l'assemblée spécifique. Sont soumis à l'approbation préalable de l'assemblée spécifique des actionnaires d'un compartiment les actes et les opérations suivants:

1. L'acquisition de risques et d'actifs affectés à un compartiment, à l'exception d'avoirs en banque et des dettes obligataires étatiques.

2. La vente, l'échange ainsi que tout acte de disposition concernant un risque ou un actif affecté au compartiment concerné, les dispositions de l'Article 16 trouvant application, conformément à l'article 61(1) de la loi du 22 mars 2004.

Art. 25. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toute hypothèse par la signature de tout représentant dûment autorisé du Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par le Gérant-Commandité, de toute autre personne à qui pareille autorité aura été déléguée par l'actionnaire commandité.

Art. 26. Intérêt du Gérant-Commandité dans les transactions de la Société. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant-Commandité ou un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs du Gérant-Commandité a un intérêt dans ou est administrateur, associé, directeur, employé ou actionnaire de cette autre société ou firme.

Après en avoir informé le Gérant-Commandité, tout administrateur, gérant ou directeur du Gérant-Commandité, qui agirait comme administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société a conclu des contrats ou a d'autres relations d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation, avec cette société ou firme, empêché de considérer, voter ou agir dans des matières ayant trait à pareil contrat ou autre relation d'affaires.

Les fonctions et missions que le Gérant-Commandité entreprend pour compte de la Société ne seront pas exclusives et le Gérant-Commandité peut remplir des fonctions et missions similaires pour d'autres sociétés et peut s'engager dans toute autre activité similaire incluant, sans limitation, le fait d'être associé, gérant ou conseiller d'autres entreprises, à condition cependant que le Gérant-Commandité continue à gérer convenablement les affaires de la Société.

Art. 27. Indemnisation du Gérant-Commandité. La Société indemnifiera le Gérant-Commandité et ses administrateurs gérants, directeurs, agents ou employés ainsi que ses successeurs, ayants droit, ou toute autre personne, firme ou société à qui le Gérant-Commandité a confié des fonctions en rapport avec les activités de la Société, de toutes dépenses raisonnablement exposées par lui pour toutes actions ou procès auxquels il peut être partie par le fait d'être ou avoir été administrateur, directeur, agent ou employé du Gérant-Commandité ou, à la demande du Gérant-Commandité, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'a pas droit à indemnisation, sauf dans des matières où il serait finalement condamné dans des actions ou procès comme étant responsable de violation grave et délibérée des présents statuts ou de négligence grave.

Art. 28. Rémunération du Gérant-Commandité. Pour chaque année comptable, l'assemblée générale décidera du principe et le cas échéant du montant d'une rémunération en faveur de l'actionnaire commandité.

Le Gérant-Commandité supportera et paiera tous les frais et dépenses en relations avec la gestion de la Société à l'exception de ceux mentionnés dans le paragraphe ci-dessous.

Les frais et dépenses suivants relatifs à la Société, à ses investissements et projets d'investissements qui ne sont pas encore finalisés seront supportés par la Société et payés par le Gérant-Commandité à l'aide des avoirs de la Société et à charge du compartiment concerné: tous frais similaires, frais légaux et frais d'audit, frais d'impression et de distribution des rapports et avis, frais de voyage, frais de consultance externe, frais de convocation de l'assemblée générale lorsqu'elle est demandée, selon l'article 16 des présents statuts, par au moins 20% des actionnaires, frais et dépenses (incluant frais de timbre et frais professionnels) d'acquisition, de détention et l'échange d'actions, d'investissements, sauf dans la mesure où ces frais sont supportés par les sociétés investies.

Les frais généraux qu'il n'est pas possible d'attribuer à un compartiment particulier (tels que notamment frais d'audit, de comptabilité, d'administration) sont à charge de l'ensemble des compartiments au prorata du passif émis par chaque compartiment.

Art. 29. Disparition du gérant. En cas de décès, de dissolution, de faillite, d'incapacité légale, d'empêchement ou de démission du gérant, la Société sera dissoute.

Dans ce cas, une assemblée générale réunissant les autres actionnaires commandités et les actionnaires commanditaires sera convoquée par les soins du réviseur et cette assemblée désignera un ou plusieurs gérant(s) en remplacement du gérant dissout, failli, décédé, incapable, empêché ou démissionnaire, et modifiera la raison sociale en conséquence.

Le nouveau gérant sera désigné à l'unanimité des actionnaires commandités présents ou représentés et par les deux tiers des actionnaires commanditaires présents ou représentés.

Titre V. Exercice social, Comptes sociaux et Contrôle

Art. 30. Exercice social. L'année comptable commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 31. Comptes sociaux. Chaque année, à la clôture de l'année comptable, le Gérant-Commandité établira les comptes annuels dans les formes requises par la loi et notamment des dispositions du Chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

A la même époque, les comptes seront arrêtés et le Gérant-Commandité préparera un bilan et un compte des profits et des pertes de l'année écoulée, suivant les principes comptables admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise. Les comptes seront libellés en euro.

Quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et des pertes, le rapport de gestion du Gérant-Commandité, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures du bureau normales.

Art. 32. Contrôle par un réviseur d'entreprises. Les états financiers seront révisés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendante désignée(s) par le Gérant-Commandité.

Art. 33. Affectation des résultats. L'excédent créditeur du compte de résultat, après déduction notamment des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le Gérant-Commandité, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale, ainsi que toutes sommes que le Gérant-Commandité estimera opportun d'allouer à une réserve spéciale, le solde des sommes distribuables est à la disposition de l'assemblée générale pour être éventuellement distribué au sein des seuls compartiments respectifs dont les risques et les actifs ont concouru à la formation du résultat. La ventilation du résultat global entre les différents compartiments sera faite sur base de la contribution relative de chaque compartiment au résultat global de la Société.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par l'assemblée générale. Dans les compartiments représentés par des actions capitalisantes le droit au dividende se traduit par une affectation du résultat attribuable à la classe d'actions à une réserve spéciale de cette classe d'actions. Cette réserve spéciale servira au financement du rachat de la seule classe d'actions concernée.

Au cas où l'action est tenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le Gérant-Commandité en respectant les prescriptions légales en vigueur au moment de ce paiement.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables à l'amortissement du capital social, sans réduire le capital social.

Art. 34. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts, toujours avec l'accord du Gérant-Commandité.

Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et règle le mode de liquidation.

Un ou plusieurs compartiments peuvent également être liquidés séparément. Dans ce cas, les avoirs de ce(s) compartiments seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires proportionnellement à leur détention dans le compartiment concerné.

Art. 35. Disposition générale. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, le paries se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, ainsi qu'à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Dispositions transitoires

a.- La première année comptable, qui commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

b.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les 31.000 (trente un mille) actions ont été souscrites comme suit:

- La société à responsabilité limitée JUGLANS S.à r.l., prédésignée, 26.040 (vingt-six mille quarante) actions de commandité.

- La société anonyme PICOLIT S.A., prédésignée, 4.960 (quatre mille neuf cent soixante) actions de commanditaire.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

Résolutions du Gérant-Commandité

A la suite de l'assemblée constituante et de l'assemblée extraordinaire, le Gérant-Commandité, sur base des dispositions de l'article 48 de la loi relative à la titrisation et de l'article 32 des présents statuts, désigne comme réviseur d'entreprises, pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

La société à responsabilité limitée AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg numéro B 115.834.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacopo ROSSI, Marco CAFFA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2638. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010122672/516.

(100139322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Royal Eight Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 41.433.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2010123465/11.

(100139814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Spaceplus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 275, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.102.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2010123466/11.

(100139815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Saint Seba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.862.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAINT SEBA S.A.

Georges DIEDERICH / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010123467/12.

(100140155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lauralee, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.887.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010123634/11.

(100140233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

LMA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 14 septembre 2010.

Référence de publication: 2010123638/10.

(100140219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Maloco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 141.435.

Nouvelle adresse de Monsieur Spriet Maarten :

Brandstraat, 45 – B-8755 Ruiselede.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010123647/12.

(100140237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

One Protect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 143.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010123661/9.

(100140230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Organik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010123662/11.

(100140215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

—
EXTRAIT

La présente publication rectifie la publication L100122518.05 du 09 Août 2010

L'Assemblée Générale du 2 Août 2010 («l'Assemblée Générale») a pris acte de la démission, en date du 25 Juin 2010, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Alessandro Guzzini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 45, Corso Persiani, I-62019 Recanati, Italie.

L'Assemblée Générale a pris acte de la cooptation, en date du 25 Juin 2010, de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale nomme la personne suivante comme administrateur:

- Monsieur Giovanni Patri, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 Mars 2011.

L'Assemblée Générale n'a pas renouvelé le mandat de l'administrateur suivant:

- Madame Miriam Sironi, Administrateur, avec adresse professionnelle 6, Via S. Salvatore, CH-6900, Lugano, Suisse.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Giacomo Mergoni, Administrateur, avec adresse professionnelle 45/47, Marylebone Lane, GB – W1U2N Londres, Royaume Uni;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 6, Via S. Salvatore, CH-6900 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 Mars 2011.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant:

- Deloitte S.A., 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 Mars 2011.

Pour Proxima Investments SICAV.

Référence de publication: 2010123681/33.

(100140304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portland Capital (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010123173/12.

(100140084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Presidential E, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.923.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010123175/11.

(100139679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Amanlis Invest, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 118.632.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010123275/11.

(100139406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

GS International Infrastructure Partners II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 139.861.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe CAHUZAC, Joséphine MORTELLITI et Gérard MEIJSEN

comme gérants de la Société avec effet immédiat au 28 juillet 2010.

- La nomination avec effet immédiat au 28 juillet 2010 et pour une durée illimitée de François GEORGES, né à Luxembourg (Luxembourg) le 20 mars 1967, et résidant professionnellement au 34A, bd Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 28 juillet 2010, composé comme suit:

- François GEORGES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

François GEORGES

Gérant

Référence de publication: 2010123793/20.

(100139983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

DDV Ingenieurgesellschaft mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 30, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 90.119.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den zweiten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Sebastian DREßLER, Diplomingenieur, geboren in Heidelberg (Deutschland), am 7. Mai 1975, wohnhaft in D-65193 Wiesbaden, Schöne Aussicht, 49,

hier vertreten durch Herrn Arnaud DELALLE, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 7. Juni 2010;

2) Herr Rolf DITTBERNER, Diplomingenieur, geboren in Erdeborn/Eisleben (Deutschland), am 9. August 1946, wohnhaft in D-28203 Bremen, Beim Steinernen Kreuz 5,

hier vertreten durch Herrn Arnaud DELALLE, vorbenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 17. Juni 2010.

Die vorerwähnten Vollmachten bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer, handelnd wie vorerwähnt, und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparenten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DDV INGENIEUR-GESELLSCHAFT mbH", mit Sitz in L-1122 Luxemburg, 30, rue d'Alsace, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 3. Dezember 2002, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 22 vom 9. Januar 2003, deren Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. März 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 466 vom 4. Mai 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 90.119.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600.-) eingeteilt in sechs (6) Anteile von je zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100.-).

Die Gesellschaftsanteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Herrn Sebastian DREßLER, vorbenannt, drei Anteile,	3
2) Herrn Rolf DITTBERNER, vorbenannt, drei Anteile,	3
Total: sechs Anteile,	6

III.- Die Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, erklären dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliessen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafter handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichten sich sämtliche noch eventuell geschuldeten Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

IV.- Entlastung wird den Herren Sebastian DREßLER und Rolf DITTBERNER, vorbenannt, für die Ausübung Ihres Mandats als technische Geschäftsführer der Gesellschaft, erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1122 Luxemburg, 30, rue d'Alsace aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen den Gesellschaftern zur Last.

VII.- Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, so wie später abgeändert, die wahren Empfänger gegenwärtiger Gesellschaft zu sein und bescheinigen dass die Gelder/Güter/Rechte welche zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals gedient haben nicht aus einem Verstoß gegen die Artikel 506-1 des Strafrechtes und 8-1 des abgeänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Verkauf von medizinischen Substanzen und den Kampf gegen Drogen (Geldwäsche) respektiv aus einem terroristischen Akt sowie festgelegt im Artikel 135-1 des Strafrechtes (Finanzierung des Terrorismus) herrühren.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Arnaud DELALLE, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 9. September 2010.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2010122940/64.

(100139428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Schlossberg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123853/10.

(100139751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Alcecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 129.483.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010123756/15.

(100139842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

M.G.W.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 55.876.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen.

Signature.

Référence de publication: 2010123342/11.

(100139245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

**MM - Mezzanine SCS I, Société en Commandite simple,
(anc. MM - Mezzanine SCS, Sicar).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 123.451.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé du 3 mai 2010 que:

- la Société a renoncé à son statut de SICAR et qu'elle a changé de nom lequel est depuis ce jour «MM - Mezzanine SCS I».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010123352/17.

(100139439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Robinson Cruise.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 août 2010

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs André HARPES et Carine BITTLER, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, la société COMPTABILUX S.A., en date du 23.12.2009.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont

nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 28.08.2010.

Pour extrait sincère et conforme

ROBINSON CRUISE.O. S.A.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010124457/26.

(100140253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Newfound Bay Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,20.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.425.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Newfound Bay Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at No.1 Dorset Street, Southampton, Hampshire SO15 2DP, United-Kingdom, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 05370022, with effective place of management and control and central administration at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.424 (the "Shareholder"),

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the followings:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the 1,800,002 (one million eight hundred thousand and two) issued shares representing the total share capital of Newfound Bay Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at No.1 Dorset Street, Southampton, Hampshire SO15 2DP, United-Kingdom, registered at the Companies House of England and Wales with registration number 05435802, with effective place of management and control and central administration at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.425, incorporated in the United-Kingdom and established in Luxembourg by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, on June 30th, 2008 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1981, dated August 13th, 2008, page 95057, which articles of association have since not been amended (the "Company");

(ii) That the company has been dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on 8 October 2009, with the appointment of (i) Mrs. Samantha Keen of Grant Thornton UK LLP, No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP, United-Kingdom and (ii) of Mr. Faruk Durusu, of Weidema & Associés, 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as liquidators of the Company;

(iii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

Agenda

1. Approval of the final liquidation report;
2. Waiver of the right to appoint a liquidation auditor;
3. Approval of a special power granted to the liquidators;
4. Discharge to be granted to the Liquidators;
5. Closing of the liquidation;
6. Determination of the place where the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company's liquidation;

7. Deposit of the sums not paid to the creditors on the dated hereof; and

8. Miscellaneous.

(iv) That it waives any prior convening notice right; and

(v) That it has adopted the following resolutions.

First resolution:

The Shareholder, having taken notice of the final liquidation report dated February 25, 2010, approves such report of the liquidators as well as the liquidation accounts.

The said report, after having been signed "ne varietur" by the representative of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

Second resolution:

The Shareholder resolves to waive its right to appoint a liquidation auditor in respect of the liquidation of the Company. In case of a reclamation or a claim of a third creditor, the sole Shareholder as well as the liquidators will be responsible.

Third resolution:

The Shareholder gives a special power to the liquidators of the Company further to the closing of the liquidation in order to continue to perform the remaining actions, if any and to the extent necessary, linked to the finalisation of the liquidation and in particular, but not exclusively, to pay the remaining outstanding fees, expenses and taxes and to sign and send the tax return of the Company which have to be filed with the tax authorities until closing of the liquidation, to recover any receivable that would arise after the liquidation of the Company, as the case may be.

Fourth resolution:

The Shareholder gives full discharge, without any reservation, to the liquidators for the performance of their mandate during, and in connection with, the liquidation operations of the Company.

Fifth resolution:

The Shareholder hereby resolves to close the liquidation of the Company.

Sixth resolution:

The Shareholder hereby resolves that the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the Company's liquidation at the following address:

4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

In that respect, the Shareholder instructs the liquidators, with full power of sub-delegation, and gives full power to the latter to do, execute and perform whatever is necessary in order for the books and documents of the Company to be kept at such address.

Seventh resolution:

The Shareholder resolves to block on a specific bank account any sum, as the case may be, to be paid to the creditors of the Company and which would not have been wired to them at the date hereof. The Shareholder further resolves to close such bank account once all due payments will have been made, as the case may be, and more generally resolves and instructs the liquidators, with full power of sub-delegation, to close the said bank account and to terminate any agreement to which the Company would still be party to, as the case may be.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euros.

There being no further business, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois de février,

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Newfound Bay Limited, une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays-de Galle, ayant son siège social au No.1 Dorset Street, Southampton, Hampshire SO15 2DP, Grande-Bretagne, inscrite auprès de la "Companies House of England and Wales" sous le numéro 05370022, ayant son siège de direction effective et son principal lieu de direction et de contrôle ainsi que son administration centrale au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.424 (l'«Associé»).

ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, résidant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associé actuel unique détenant l'ensemble des 1.800.002 (un million huit cent mille deux) parts sociales émises représentant l'entièreté du capital social de la société Newfound Bay Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée suivant le droit d'Angleterre et du Pays-de Galle, ayant son siège social au No.1 Dorset Street, Southampton, Hampshire SO15 2DP, Grande-Bretagne, inscrite auprès de la "Companies House of England and Wales" sous le numéro 05435802, ayant son siège de direction effective et son principal lieu de direction et de contrôle ainsi que son administration centrale au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.425, constituée en Grande-Bretagne et établie au Luxembourg suivant acte notarié passé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 1981, daté du 13 août 2008, page 95057, dont les statuts n'ont depuis lors pas été modifiés (la "Société");

(ii) Que la société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 8 octobre 2009 comprenant la nomination de (i) Mme. Samantha Keen de Grant Thornton UK LLP, No. 1 Dorset Street, Southampton, Hampshire, SO15 2DP, Grande-Bretagne et de (ii) M. Faruk Durusu, de Weidema & Associés, 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société.

(iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle ont été préalablement informé, est le suivant:

1. Approbation du rapport final du liquidateur;
 2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;
 3. Approbation d'un pouvoir spécial donné au liquidateur
 4. Décharge à accorder au liquidateur;
 5. Clôture de la liquidation;
 6. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années à partir de la clôture de la liquidation;
 7. Dépôt des sommes et avoirs non distribués à la date qu'en tête; et
 8. Divers.
- (iv) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et
- (v) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'Associé, après avoir pris connaissance du rapport final du liquidateur daté du 25 février 2010, approuve le rapport final du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution:

L'Associé décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation. En cas de contestation ou de réclamation d'un tiers créancier, l'Associé aussi bien que les liquidateurs seront responsables.

Troisième résolution:

L'Associé donne un pouvoir spécial aux liquidateurs de la Société suite à la clôture de la liquidation afin qu'ils continuent à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés et la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la société, le cas échéant.

Quatrième résolution:

L'Associé donne décharge pleine et entière aux liquidateurs, sans restriction, pour l'accomplissement de leur mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

108045

Cinquième résolution:

L'Associé prononce la clôture de la liquidation de la société.

Sixième résolution:

L'Associé décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la clôture de la liquidation à l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A cet égard, l'Associé donne instruction aux liquidateurs, avec pouvoir de subdélégation, et leurs donne pleins pouvoirs, pour pendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Septième résolution:

L'Associé décide de bloquer sur un compte bancaire spécial toute somme, le cas échéant, devant être payée aux créanciers de la Société et qui ne l'aurait pas été à la date qu'en tête. L'Associé décide également de clôturer ledit compte bancaire une fois que tous les paiements à faire auront été faits, le cas échéant, et plus généralement décide et donne instruction aux liquidateurs, avec pouvoir de subdélégation, de clôturer ledit compte bancaire et de mettre fin à tout contrat auquel la Société serait encore partie, le cas échéant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associé ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9307. Reçu soixante-quinze euros. (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, 10 SEP. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010122974/178.

(100139418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

sitGate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 129.833.

Im Jahre zwei tausend zehn, den siebten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft sitGate Luxembourg S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129.833 (NIN 2007 2220 308),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, in Vertretung seines verhinderten Kollegen Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, welcher Letzgenannter Depositar der Urkunde blieb, am 19. Juni 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1859 vom 1. September 2007, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER, am 9. September 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2479 vom 10. Oktober 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (€ 100.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Rainer RUDOLF, Diplominformatiker, wohnhaft in D-44267 Dortmund, Markblick 24.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herr Arne SÖTJE, Unternehmensberater, wohnhaft in D-28832 Achim, Rödenbeckstr. 118.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- Beschliessung der vorzeitigen Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.
- Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen zum Liquidator zu ernennen:

Herr Arne SÖTJE, Unternehmensberater, geboren in Bremen (D), am 6. Mai 1972, wohnhaft in D-28832 Achim, Rördenbeckstr. 118.

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie sie in Artikel 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Handlungen tätigen, ohne dass es einer Genehmigung durch die Versammlung der Gesellschafter bedarf.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. RUDOLF, A. SÖTJE, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 08 septembre 2010. Relation: ECH/2010/1228. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 13. September 2010.

Référence de publication: 2010123001/56.

(100139629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.681.

Extrait de L'A.G. Ordinaire du 23 juillet 2010

tenue au siège de la société

25A, Bld Royal, L-2449 Luxembourg

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Luciano GIACALONE de son poste d'administrateur et nomme Monsieur Jean-Jacques Axelroud né le 22/10/1944, demeurant 89A av. Gaston Diederich L-1420 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Christian Giacalone, en tant qu'administration
- Monsieur Carmelo Ghiselli, en tant qu'administrateur
- Monsieur Jean-Jacques Axelroud, en tant qu'administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010123781/19.

(100139664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

PFFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 85, rue Roudenbesch.
R.C.S. Luxembourg B 148.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010123364/11.

(100139106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Revisa - Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 148.865.

Résolution du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 31 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010123370/11.

(100139176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Berrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.656.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Septembre 2010.

Pour Berrak Holding S.A.
Banque Havilland SA
Signature

Référence de publication: 2010123761/13.

(100140008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/IX/2010.

Equity Trust Holdings S.à r.l.
Nicholas Hayes
Gérant

Référence de publication: 2010123425/14.

(100140040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/IX/2010.
Equity Trust Holdings S.à r.l.
Nicholas Hayes
Gérant

Référence de publication: 2010123426/14.

(100140042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.828.

—
Le bilan annuel au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.20 S.O.S. TECHNIQUES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010123427/11.

(100140034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Alcecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.483.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010123757/15.

(100139844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Confort Fermetures SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 151.902.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/08/2010 à 15 H

La Société CONFORT FERMETURES SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr Jean GREFF, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH, au poste de commissaire aux comptes pour un mandat de six années.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 05/08/2010.

Mr Fabrice PADINI / Mme C.SIMON / Mme A.VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010123773/21.

(100139747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2010.
